



PAYS-BAS. — *Namur, 3 août.*

La Société de la Grande-Harmonie a exécuté hier, en plein air, les morceaux qu'elle avait exécutés au concours de Bruxelles; elle a mérité de justes et nombreux applaudissemens. Aujourd'hui il y aura diné à trois heures et bal demain à neuf. La fête sera brillante.

— M. le baron de Stassart, qui se trouve actuellement à Paris, s'est adressé au nouveau gouvernement à l'effet d'obtenir, pour les bannis, la permission de se réfugier en France; sa demande lui fut accordée sur-le-champ.

— Le bruit se répand ici que des ordres ont été reçus pour faire mettre en état de guerre les places de Namur, Mariembourg, Bouillon et Philippeville.

L'on va s'occuper à faire plusieurs milliers de cartouches; de l'artillerie sera placée immédiatement au château.

— On dit que les conventionnels français exilés à Bruxelles, vont rentrer immédiatement en France.

Le lieutenant-général de l'infanterie de la garde royale Mallet, frère du général Mallet, connu par sa conspiration en 1812, est arrivé à Bruxelles. (*Cour. des Pays-Bas.*)

— MM. Stas et Kersten sont assignés pour comparaitre mardi, 10 août, devant le tribunal correctionnel de Liège, du chef des articles incriminés du *Courrier de la Meuse*.

— Une lettre écrite par une des premières maisons de banque de Paris, datée du 30 juillet, et reçue à Liège, annonce « qu'il ne se fait pas d'affaires, mais que la capitale est généralement tranquille dans ce moment. »

Le correspondant d'une maison de commerce de cette ville, lui écrit de Paris sous la date du 30 juillet :

« Je quitte un instant mon service militaire. L'ennemi est chassé à plus d'une lieue de la ville. Toutes vos armes ont été enlevées par les citoyens comme celles de tous les autres magasins. Point de doute que vous ne soyez indemnisé par le gouvernement futur. »

— La *Gazette des Pays-Bas* dit que le bruit répandu d'un rassemblement de nos troupes sur la frontière et d'une convocation de tous les gouverneurs des provinces à Bruxelles est entièrement controuvé; quant au départ du ministre de l'intérieur pour La Haye, ce départ, dit-elle, avait été fixé au 30 depuis long-temps.

FRANCE. — *Paris, 1<sup>er</sup> août.*

*Résumé des rapports du 31 juillet, adressés à M. le général Dubourg.*

La victoire est à nous! De tous côtés on arbore le drapeau tricolore! Charles X est parti d'hier au soir; le duc d'Angoulême est sorti de Saint-Cloud à onze heures trente-cinq minutes, ce matin, par Ville-d'Avray, dans une voiture à six chevaux, suivi de huit ou neuf pièces d'artillerie et de leurs caissons. Le traître duc de Raguse galopait, en courtisan, en tête de sa voiture; ce dernier a donné l'ordre qu'après le départ le château fut fermé. Il était accompagné du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de la garde, des dragons d'élite et des faibles débris des lanciers de la garde.

Les militaires restés ne demandent qu'à se ranger sous les couleurs nationales. Leurs chevaux se trouvent chez les habitans; nous allons en prendre possession et ramener nos frères égarés. Un cri de vive la charte! vive la grande nation!!!

Le général Lafayette et la commission municipale de Paris arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est créé une garde nationale mobile; elle sera composée de 20 régimens et pourra être employée hors de Paris à la défense de la patrie.

2. Tous les citoyens en état de porter les armes sont invités à s'y faire inscrire: à cet effet, ils se transporteront sur-le-champ à leurs mairies respectives, où des listes seront ouvertes.

3. La garde nationale mobile recevra une solde qui sera ultérieurement fixée pour les officiers et sous-officiers; pour les soldats, elle sera de 30 sous par jour. La solde durera jusqu'au licenciement et quinze jours après; le licenciement aura lieu aussitôt que cette force ne sera plus nécessaire.

4. La garde nationale mobile est mise sous les ordres du général Gérard, qui a déjà le commandement des troupes de ligne; il fera tout ce qui est nécessaire pour la formation et l'organisation; il s'adjoindra à cet effet tel nombre d'officiers qui lui paraîtra convenable. Les listes des mairies et le bureau de la garde nationale siégeant à l'Hôtel-de-Ville, sont mis à sa disposition.

Hôtel-de-Ville, ce 31 juillet 1830.

LAFAYETTE.

Le duc d'Orléans est le modèle des pères de famille. Le voyez-vous d'ici au milieu du peuple avec ses enfans qui ont été élevés avec les nôtres. Voyez-vous déjà ses nombreux fils au milieu de nos soldats, et ses filles toutes prêtes pour des alliances qui pourront devenir si propices à la cause constitutionnelle en Europe.

— M. le duc d'Orléans s'est montré à plusieurs reprises au balcon de son palais; il a jeté lui-même sa proclamation à la foule, et a été aussitôt salué par les acclamations unanimes des citoyens. Les cris de vive le duc d'Orléans! retentissent encore au Palais-Royal à l'heure où nous mettons sous presse.

— Le général Jacqueminot est arrivé ce matin. Il a déclaré avoir rencontré sur son passage plus de 100,000 hommes sous les armes prêts à seconder le mouvement de Paris.

— La commission municipale a dû s'assurer de la conservation des diamans de la couronne. Le dépositaire habituel de cette précieuse propriété publique, a déclaré que les diamans ont été retirés par M. de Bouillierie. Son reçu est déposé à la municipalité. La cour a évacué Saint-Cloud à la hâte.

— La souscription ouverte au bureau du *Constitutionnel* pour les blessés, s'élève déjà à 23,507 fr. 70 cent.

— On nous assure à l'instant que la garnison de Vincennes a fait sa soumission. On a trouvé dans cette forteresse une énorme quantité de fusils, de poudre, de canons et de munitions de guerre de toute espèce.

— L'honorable Lafitte a mis 500,000 fr. à la disposition de la commission municipale, pour satisfaire aux premiers besoins.

— Huit hommes armés de bâtons se sont emparés hier du château de St-Cloud, et y ont arboré le drapeau tricolore.

— Charles X est à Chartres. La cour veut se porter sur la Loire pour organiser le fléau de la guerre civile dans l'ancienne Vendée. Ils n'ont été accompagnés que par les Suisses. La garde royale, dans un état complet de découragement, de désorganisation et de désertion, est restée à St-Cloud et à Versailles avec l'artillerie.

— Les dépêches saisies à la poste, et destinées aux ambassadeurs, leur ont été remises sans avoir été ouvertes. Ils ont été sensibles à cette attention, et ils ont complimenté les citoyens de leur bravoure et de leur modération dans la victoire.

— Le prince Polignac est parti avec le roi.

M<sup>me</sup> de Polignac, en passant à Versailles, a été reconvenue et arrêtée d'abord, puis autorisée à continuer sa route.





« Passez, madame, lui a-t-on dit, mais que S. Exc. ne s'y fie pas. »

— Le colonel Fabvier est nommé commandant provisoire des invalides.

— Le spectacle de l'ordre public et du respect des propriétés après trois jours de bataille, et en l'absence de toute autorité, a causé à tous les étrangers qui sont à Paris, la plus vive admiration. Les Anglais ont été enthousiasmés de ce qu'ils ont vu : *Oh! great nation!* ( Grande nation! ) s'écriaient-ils.

— M. le comte Turgot, capitaine aux cuirassiers de la garde royale, petit-neveu du célèbre Turgot, a donné sa démission, et refusé absolument tout service, dès le moment où il a appris les ordres sanguinaires donnés à la garde par M. de Polignac.

— Il paraît certain que, dès ce matin, les ambassadeurs des puissances étrangères, présens à Paris, ont donné à Monseigneur le duc d'Orléans, au nom de leurs souverains respectifs, l'assurance des dispositions les plus amicales.

— M. Fontan, détenu à Poissy, vient d'être mis en liberté.

— La rue Charles X, du nouveau quartier Poissonnière, porte actuellement le nom de Lafayette.

— Les brevets d'imprimeurs et de libraires sont, dit-on, supprimés. On annonce la réinstallation de l'imprimerie de M. Constant-Champie.

— La *Gazette* et la *Quotidienne* ont reparu. Ces deux feuilles se bornent à raconter les événemens, et à donner quelques extraits des autres journaux.

*Dijon.* — Le 28 de ce mois la Dauphine est allée au spectacle de cette ville; à son entrée elle a été saluée par les cris répétés de *vive la charte! vivent les 221! vive la liberté de la presse!* Elle s'est retirée après la première pièce. Sa marche vers l'hôtel de la préfecture s'est faite aux mêmes cris de *vive la charte! vive la liberté!* Des troupes ont été mises en mouvement pour contenir l'élan populaire; mais accablées par le nombre, elles ont fait retraite, non sans avoir reçu quelques blessures.

La Dauphine est aussitôt partie, se dirigeant sur Ville-neuve.

*P. S.* La jeunesse de Dijon est en insurrection, et l'autorité a les plus vives alarmes sur l'issue du voyage de la Dauphine, si elle ne changeait pas la direction de la route qu'elle aurait dû suivre en se rendant à Paris. Ce sont des voyageurs de cette ville qui arrivaient, et qu'on accuse d'être le moteur de l'insurrection.

— On assure qu'au moment où la garde royale se battait contre nos braves dans la journée du 28, l'ex-ministre Polignac fit demander une entrevue à l'ambassadeur anglais. Ce dernier lui fit dire que s'il n'était que simple particulier, il accèderait volontiers à sa demande, mais qu'en sa qualité d'ambassadeur il devait craindre que le peuple français ne vit, dans une entrevue avec le prince dans ce moment critique, la connivence d'Angleterre aux dernières mesures du ministère français; qu'en conséquence il refusait de le voir.

— On assure que M. Pozzo dit Borgo, ambassadeur de Russie, a dit au sujet des mémorables journées des 28 et 29 qu'il avait toujours souhaité pour la Russie l'alliance de la France, mais qu'aujourd'hui il ne connaissait aucun peuple dont l'amitié pût être aussi honorable que celle du peuple français.

Déjà l'allégresse publique succède à l'anxiété. Le Français généreux se venge par des chansons de la lâche tyrannie dont il vient de secouer le joug. On faisait répéter ce soir sur la place de la Bourse un couplet dont voici le refrain :

Eh bien, qu'il reparte aussitôt,  
Ce n'est plus qu'un Français de trop.

On se rappelle que Charles X, en rentrant en France, prétendait n'être qu'un Français de plus.

— M. Alexandre Bléton, commandant la tête du pont de Grenelle à la tête de 30 hommes, a fait rendre tous les dépôts réunis à l'école militaire, commandée par M. de Beaumont, gouverneur de l'école.

M. Bléton a fait ouvrir le pont de Grenelle, qui était gardé par M. Salmon, propriétaire de la fabrique d'eau de javelle, qui, à la tête de ses ouvriers, et n'ayant que trois fusils, avait conduit des tonneaux d'acide pour les faire jouer avec des pompes sur les Suisses.

— On annonce que l'Alsace, les Vosges et la Lorraine sont en pleine insurrection, et que les habitans de Nancy ont choisi pour les commander le brave Brouot, aussi distingué par ses talens militaires que par son désintéressement.

— A chaque instant des soldats entrent dans Paris par petites troupes.

— On a remarqué que les gardes-du-corps, retranchés dans leur hôtel du quai d'Orsay, avaient tiré en l'air.

— Depuis le 30 au matin, le général Guillaume de Vaudoucourt, officier de la vieille armée, est chargé du commandement des quartiers du Roule et des Tuileries. C'est l'avant-garde de l'armée parisienne.

— La garde des Tuileries et des postes environnans, a été confiée hier soir, à onze heures, au 53<sup>e</sup> régiment de ligne. Ces militaires paraissent heureux de cette confiance et de cette distinction.

— Nous avons recueilli avec soin quelques propos tenus par des ouvriers entre eux, qui témoignent de leur rare bon sens et leur excellent esprit.

Un d'eux disait : « Il faut pendre ce gueux de Charles X! »

— « Non, non, lui répondit aussitôt son camarade : il nous en a trop coûté pour en avoir *victimé* un inutilement. »

Lorsqu'on a placé le drapeau national sur le palais de la chambre des députés, un ouvrier, indiquant de la main la statue de la Justice, c'est dans la main de cette statue, s'écria-t-il, qu'il faut le mettre; c'est là sa place.

« *Vive l'égalité!* criait un autre. » — « Non, l'égalité de fortune, ça n'est pas possible; mais l'égalité devant la loi, la liberté pour tous, voilà ce que nous voulons. »

— Plusieurs pairs de France de l'opposition se sont montrés hier avec énergie dans la réunion de la chambre. La déchéance de Charles X et de sa ligne leur ont paru la première mesure à prendre, et leur opinion a entraîné beaucoup de voix qui étaient encore douteuses. Ce matin la plupart se sont rendus au Palais-Royal pour protester de leur dévouement au lieutenant-général du royaume.

— Une partie des gardes-royaux chassés de Paris ont traversé le village d'Issy en désordre. Les officiers et soldats se précipitaient dans les principales maisons, demandant en grâce des rasoirs pour couper leurs moustaches et des habits bourgeois. Ils maudissaient les misérables qui les avaient précipités dans cette lutte sacrilège.

— On a trouvé à la poste une liste des pairs qui devaient être éliminés de la chambre. Ils étaient au nombre de 46. Non-seulement ils devaient cesser de faire partie, mais ils devaient être mis en jugement.

— On a pris possession du château de Saint-Cloud. Un bataillon suisse a été fait prisonnier et conduit à Paris.

#### RÉUNION DES DÉPUTÉS PRÉSENS A PARIS.

MM. les députés se sont assemblés à une heure sous la présidence de M. Laffitte. Ils étaient en beaucoup plus grand nombre qu'hier.

M. le président est invité par ses collègues à lire la proclamation rédigée ce matin par le prince. Cette lecture provoque dans l'assemblée d'unanimes acclamations.

M. le général Sébastiani prend la parole au nom de la commission qui a porté à M. le duc d'Orléans le message d'hier. Messieurs, dit l'orateur, la députation dont j'avais l'honneur de faire partie s'est rendue hier soir au palais royal. S. A. R. était absente : nous avons pris la liberté de lui écrire une lettre pour lui transmettre la délibération de votre réunion. M. le duc d'Orléans s'est empressé de se rendre à Paris : il y est arrivé hier soir, à onze heures. La députation en a été instruite ce matin, et s'est réunie de nouveau à neuf heures. Nous avons été admis en présence du duc; les paroles que nous avons recueillies



de sa bouche respiraient l'amour de l'ordre et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère, la ferme intention d'assurer les libertés du pays; et, comme S. A. Pa dit elle-même dans une proclamation si pleine de netteté et de franchise, la volonté de faire enfin une vérité de cette charte qui ne fut trop long-temps qu'un mensonge!! (Très-bien! très-bien!)

M. le général *Sébastiani* ajoute que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il allait s'occuper sans délai des mesures les plus urgentes, et surtout de la convocation immédiate des chambres.

M. le président présente quelques observations. Ne vous paraît-il pas, dit-il, convenable de dire à la France ce que vous avez cru devoir faire dans ces solennelles circonstances? Il ne s'agissait plus pour vous de légalité, vous n'aviez plus à remplir vos devoirs ordinaires de députés: il s'agissait de sauver la patrie, de sauver les propriétés publiques et privées.

Je ne rappellerai point ici les mesures que vous avez prises, et qui ont assuré le salut du pays. Mais je pense qu'il convient d'en faire l'historique, de tout exposer avec précision et netteté. En expliquant votre conduite et vos actes, vous recueillerez les actions de grâce et les bénédictions publiques. (Très-bien! très-bien! Assentiment unanime.)

Une discussion s'élève sur la rédaction du manifeste.

M. *Salverte* désire que ce manifeste indique d'une manière explicite et forte les garanties que le peuple a le droit d'attendre.

M. de *Corcelles* insiste sur la nécessité de ces stipulations; elles lui paraissent nécessaires pour calmer l'effervescence des esprits, qui semble se manifester par des symptômes alarmans.

M. *Benjamin Constant* a trouvé une population pleine d'enthousiasme et d'énergie! Elle veut des garanties; elle les veut fortement; mais elle ne demande point d'autre chose.

M. *Villemain*: en les énonçant, nous commenterons ce mot de la proclamation du duc d'Orléans: *La charte sera une vérité.*

M. *Salverte* pense que la déclaration de la chambre de 1815 serait un texte satisfaisant, et auquel on pourrait n'apporter que de très-légères modifications.

La séance est quelque temps suspendue.

Au moment de la reprise de la séance, une discussion s'élève sur la vive agitation qui se manifeste dans le public et les bruits inquiétans qui circulent dans le public. M. *Jacqueminot* propose d'inviter le duc d'Orléans à monter immédiatement à cheval et à se montrer au public! de toute part on demande que les députés se rendent de suite au Palais-Royal (agitation).

M. le président: Messieurs, point de précipitation dans d'aussi graves circonstances. (Le calme se rétablit.)

M. *Etienne* fait ressortir avec force l'absolue nécessité d'une démarche éclatante et immédiate.

M. *Charles Dupin* pense qu'après avoir été au Palais-Royal MM. les députés pourront se rendre à l'hôtel-de-ville. Leur présence et leurs exhortations suffiront pour faire taire tous les dissentimens et dissiper toutes les inquiétudes.

M. *Guisot* monte à la tribune, et lit, d'une voix ferme et sonore, le projet de proclamation. (Voyez plus haut).

Ce manifeste, dont la lecture est souvent interrompue par les murmures d'une approbation unanime, provoque les plus bruyantes acclamations.

Le projet de proclamation est mis aux voix et voté d'enthousiasme.

MM. les députés se lèvent instantanément et décident qu'ils vont se rendre en masse au Palais-Royal.

M. le président fait observer que tous les députés ne pourront s'y rendre: il en est quelques-uns, et de ce nombre M. le président lui-même, auxquels leur état de santé ne saurait permettre ce trajet.

*Voix nombreuses.* Allons-y tous, notre président en tête. Qu'il y vienne en chaise à porteurs.

M. *Benjamin Constant*: C'est ainsi que je suis venu.

M. le président: Eh bien! soit. J'ouvrirai la marche, et M. *Benjamin Constant* la fermera. (Rires et approbation).

MM. les députés quittent en foule la salle.

La séance est levée.

P. S. Nous ne saurions décrire les transports d'allégresse qui ont accueilli MM. les députés sur leur passage: c'est à travers une haie d'hommes et d'applaudissemens qu'ils sont arrivés au Palais-Royal. Le prince les a reçus avec une cordialité qui l'associe noblement à la popularité de nos représentans. C'était comme une réunion de famille dans laquelle allait se conclure un glorieux contrat de mariage entre un peuple libre et un prince ami des libertés publiques.

— On écrit de Lille:

Je m'empresse de vous annoncer que tout est rentré dans l'ordre; la garde nationale a pris les armes, les attroupe-mens ont été dispersés et les ouvriers sont rentrés dans leurs ateliers: la ville est calme. Le colonel qu'on a lapidé n'est pas mort, mais grièvement blessé.

Le procureur du roi de Valenciennes vient de donner un grand exemple. Ayant reçu ordre du préfet d'employer la force armée pour empêcher un banquet qu'on voulait donner à M. de *Vatismenil*, député constitutionnel élu par cette ville, il préféra donner sa démission que de se souiller du sang de ses concitoyens.

— De toutes parts arrivent des nouvelles parmi lesquelles nous choisissons les suivantes:

Charles X avait tellement arrêté la résolution de son coup d'état qu'il ne voulait seulement pas écouter les remontrances de ses plus anciens et de ses plus fidèles amis. Le jour même de la publication des ordonnances, le vieillard obstiné avait chassé de sa présence le duc de *Mouchy*, un des capitaines des gardes-du-corps, parce qu'il était venu lui représenter, en pleurant, que la monarchie était perdue si les ordonnances n'étaient pas retirées.

Des nouvelles de *Rocroy* annoncent que le département des Ardennes, dont le chef-lieu est *Mézière*, était soulevé dans le sens de Paris, et que la garde nationale y représentait le service de la force armée.

Une lettre de commerce de Paris du 30, annonce que la banque et les caisses sont rouvertes.

Charles X avait été sollicité le mardi, 27, de renvoyer son ministère; il a répondu qu'il ne céderait pas; le mercredi, il a à son tour fait des propositions; on lui a répondu ces seuls mots: IL EST TROP TARD.

— Le drapeau tricolore flotte à Lille sur tous les édifices publics. Le colonel qui avait voulu faire charger le peuple est arrivé à Bruxelles.

P. S. Un pigeon arrivé de Paris à Anvers a apporté les nouvelles suivantes:

*Il est positif que Charles X a abdiqué en faveur du duc d'Orléans, les Français n'ayant plus voulu de Charles X, malgré toutes les concessions qu'il était disposé à faire. On dit généralement que le duc d'Angoulême a été tué.*

#### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU *Courrier des Pays-Bas.*

Paris, 1<sup>er</sup> août 1830.

Rien de nouveau depuis ce matin dans la marche des affaires, sinon l'assurance que l'ouverture des chambres aura lieu mardi, 3, à la chambre des députés, où la pairie viendra prendre séance.

En général, chacun regarde comme un excellent moyen de conciliation la mesure qui, en attendant l'expression de la volonté nationale, a nommé le duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume. Mais on s'est étonné en même temps que la chambre des députés qui s'est faite l'organe de la France, ait demandé si peu pour tout ce que le pays venait de faire, qu'elle ait tout-à-fait omis de stipuler pour la liberté des cultes et l'abolition d'une religion dominante; qu'elle ait accepté la pairie telle que MM. de *Villele* et consorts l'ont faite, peuplée en partie des ennemis les plus acharnés de toute liberté, etc., etc. En général, si quelques vœux pour la république ont été proférés, ils se sont tus devant



la majorité qui veut surtout voir dans le gouvernement qui va remplacer celui de Charles X, un moyen de conciliation au-dedans comme au-dehors. Mais comme c'est le peuple qui offre le pouvoir, il semble qu'il doive en faire les conditions, et il semble généralement que tous nos faiseurs de phrases ont oublié à qui est due la victoire des 27, 28 et 29 juillet.

Le peuple de Paris, du reste, continue à être admirable; c'est sans enthousiasme, mais avec un sentiment profond d'amour de la paix et de l'ordre, qu'il a accueilli la proposition du duc d'Orléans. Il s'enrôle en masse dans la garde nationale mobile, que le général Lafayette a eu l'heureuse idée de former pour organiser ces bandes improvisées. Lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre, disait hier: oh! la grande nation! je donnerais tout ce que je possède pour être Français. Les journaux anglais sont unanimes pour pressentir ce qui est arrivé à Paris, et ils attendent le roi Charles X, à Douvres, avant une huitaine, sans lui promettre le moindre appui. L'indifférence pour ne pas dire plus, de la Russie, au sujet du sort des incorrigibles Bourbons, est un fait également public et dont on s'explique tout haut chez l'ambassadeur moscovite et M<sup>me</sup> la princesse Bagration. M. d'Appony est le seul des ministres étrangers qui ne soit pas à Paris dans ce moment.

Des voyageurs arrivant d'Angers, ce matin, ont appris que dans cette ville le colonel..... et le général Donnadieu organise la guerre civile, mais que leurs efforts y paraissent impuissants.

AUTRE CORRESPONDANCE.

On nous communique la lettre qui suit, adressée par un catholique de France à un catholique de Bruxelles. Nous la croyons très-propre à faire juger de l'esprit qui préside aux événemens dont nous sommes les témoins. Si les archevêques et les évêques courtisans, et tout le haut clergé gallican ont aujourd'hui en France le sort que méritent leur égoïsme et leur ambition, on verra qu'ils ne sont plaints par personne.

..... Dimanche, 1<sup>er</sup> août 1830.

Mon cher ami,

Tu crois peut-être que je vais commencer une lettre en style épique,

*Infandum.... jubes renovare dolorem.*

Comment le retour du bon plaisir et lamentabile regnum eruerint Danaï;

Mais je te dirai en style bourgeois, les ultras avaient besoin du fouet, ils ont été battus et rebattus. Les stupides ordonnances ont mis le feu au magasin à poudre, et il a sauté. Il n'y a rien d'étonnant à cela, et si, comme je le crois, tout finit par des concessions nécessaires, il n'y aura pas grand mal. Il est temps que les Français cessent de former deux camps ennemis en présence, l'un composé de trente millions d'hommes et l'autre d'une poignée de nobles, surtout de courtisans et de prêtres gallicans, prêchant et ne voulant que le culte idolâtrique d'une royauté arrogante et pourrie. J'ai remarqué sur toute ma route depuis le Bourget jusqu'à Valenciennes, combien il y avait d'esprit de justice, de modération, d'horreur pour toute vengeance, pillage et massacre chez tous les libéraux de toutes les classes, et je n'ai vu que cela; une joie générale, beaucoup d'inquiétude sur l'avenir; mais bien plus de joie encore que d'inquiétude, tant le triomphe de la liberté est chose populaire. On veut la liberté sous toutes les formes. Liberté de la presse, liberté des élections, liberté du commerce; on se bat pour la reconquérir, et la bataille finie, on tend la main à ceux que l'on a vaincus.

*Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.*

ANNONCES.

517. Vente d'un bien situé à Ossogne, canton de Ciney, province de Namur.

Lundi, 30 août 1830, à midi précis, M. Nicolas Davin fera vendre au plus offrant, à la recette du sieur Lambert Etienne de Ciney, par le ministère de M<sup>e</sup> Peters, notaire à Ossogne, au domicile de M. Prégaldin, aubergiste à Havelange, une fort belle maison construite en pierres et briques, couverte en ardoises et bâtie à la moderne, avec fournil, trois caves, de très-belles et spacieuses écuries, jardins, prairies, dont un beau verger garni de 66 arbres fruitiers, terre laborable, contenant en totalité environ 2 bonniers 70 perches carrées; le tout situé à Ossogne près Havelange, et provenant de M. Jean-Joseph Guilmot, ci-devant marchand de chevaux audit Ossogne.

On exposera cette propriété en masse et puis en deux lots.

Ce bien est libre de toutes charges ainsi qu'on en constatera au moment de la vente.

On accordera toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour voir cette propriété, audit Guilmot, occupant la maison, et au notaire ou au audit Etienne, pour connaître les conditions de la vente.

518. Tribunal correctionnel de Namur.

Dans le courant de mai dernier, Lombat Lessir, Louis Renier, meunier, Jean-Baptiste Servais, de Malonne, et Nicolas Batardy, de Floreffe, se promenaient dans la commune de Malonne, Batardy donnait le bras à Barbe Jacquaux, âgée de plus de 80 ans, Lessir les précédait une branche d'arbrisseau à la main, disant à ceux qui se trouvaient sur son passage: Venez voir! Venez boire ô miracle! Le pape marie un jeune homme avec une femme plus qu'octogénaire.

Ils entrèrent chez Marie-Agnès Namèche où se trouvait l'épouse Leblanc, mirent ces femmes de leur société et ensemble furent au cabaret Lambotte; ils y burent puis en sortirent. Lessir et autres ne pensaient plus à cette scène, lorsqu'ils apprirent qu'on s'était avisé d'en faire rapport à l'autorité et de l'entourer de circonstances propres à présenter plusieurs délits ou contraventions et provoquant en conséquence des poursuites correctionnelles; en effet plus de vingt témoins furent entendus à charge et neuf à décharge, les prévenus constèrent de leur conduite parfaitement régulière; tous les prétendus délits s'évanouirent et le tribunal ne vit que la question de savoir si ces faits constituaient la contravention prévue par le n° 8 de l'art. 477 du code pénal (les auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux et notamment troublant la tranquillité des habitants...) et comme on devait s'y attendre le tribunal décida négativement. Cette espèce de parade avait attiré un nombreux auditoire qui ne put se contenir lors de l'acquiescement et témoigna hautement le plaisir qu'il éprouvait.

519. Une fille de 30 ans, provenant d'une honnête famille et muni de bons certificats, sachant parfaitement travaillé et entretenir le linge, désirerait se placer dans une bonne maison en qualité de lingère.

S'adresser à l'Hôtel d'Harscamp.

471. Plusieurs sommes de 1000 à 7000 florins à placer. S'adresser à M. Franceschini, rue de Bruxelles, n° 3, à Namur, ou chez M. Tillieux, notaire, rue des Fossés-Fleuris.